

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine naturel			
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique	Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB) Approuvée le 16/07/2014	Dreal
I.1 Ressource en eau			
SAGE	Territoire de SAGE et état d'avancement	Escaut Élaboration	Ddtm
ZDHS DAGE	Zones à dominante humide du SDAGE 2009	Présence de zones à dominantes humides	Agence de l'Eau Artois Picardie
I.2 Conservation du patrimoine culturel			
ARCHEO	Zones de préemptions archéologiques	Présence de zones archéologiques préventives	Drac
LOI BARNIER	Loi Barnier Article 52 , L111-1-4	Départementale N° 630, 643 et 939 Routes à grande circulation : Protection : 75 mètres	Conseil Général
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires De promenade et de Randonnée	Délibération du Conseil Général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993	Conseil Général
II.1 Risques Naturels Inondations			
CATNAT	Arrêtés de catastrophes naturelles	Catastrophes naturelles : Inondations et coulées de boue du 25 au 29/12/1999 A. P. du 29/12/1999 Inondations et coulées de boue du 03 AU 03/08/2008 A.P. du 09/02/2009	Ddtm
II.2 Risques Naturels et Mouvements de Terrain			
CATNAT	Arrêtés de catastrophes naturelles	Catastrophes naturelles : Mouvements de terrain du 25/12/1999 au 29/12/1999 A.P. du 29/12/1999	Ddtm
ARGILE	Aléa retrait gonflement Argile	Faible Fort	Brgm
SEISME	Aléa sismique	Modéré	Brgm
II.3 Risques Technologiques			
ICPE	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	voir site Base des Installations classées - lien http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/rechercheicform.php	Dreal
CANA	Zones effet de danger sur les Canalisations	Gaz	Dreal
II.4 Risques Sanitaires			
LEZP	Zone de prudence des lignes électriques à haute tension	Ligne aérienne de 63 kV Ligne souterraine de 63 kV	Rte

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
III	Nuisances		
VB	Voies bruyantes 2002	Voir annexe ci-jointe	Ddtm
BASOL	Sites et Sols Pollués	CAMBRAI CHROME	Dreal
IV -	Régimes fonciers		
D.P.U.	Droit de Prémption Urbain	Un droit de préemption a été créé par D.C.M.du 24/11/1987 sur les zones U et NA du POS révisé	Commune
IV	Participations financières (à compter du 01/03/2012)		
	TAXE D'AMENAGEMENT		
	- Part Communale	4 % D.C.M. Du 01/11/2011	Ddtm
	- Part Départementale	1.45 % D.C.G. Du 28/11/2011	Ddtm